De l'héritage d'Henri Desroche au savoir-faire des Collèges coopératifs

Maurice Parodi

Dans RECMA 2018/2 (N° 348), pages 98 à 111
Éditions Association RECMA

ISSN 1626-1682
DOI 10.3917/recma.348.0098

Article disponible en ligne à l'adresse
https://www.cairn.info/revue-recma-2018-2-page-98.htm

CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.

Distribution électronique Cairn.info pour Association RECMA.
La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

© Association RECMA | Téléchargé le 04/05/2023 sur www.cairn.info (IP: 37.167.246.237)

EN MÉMOIRES

© Association RECMA | Téléchargé le 04/05/2023 sur www.cairn.info (IP: 37.167.246.237)

De l'héritage d'Henri Desroche au savoir-faire des Collèges coopératifs

par Maurice Parodi*

En prenant appui sur l'expérience et le savoir-faire des Collèges coopératifs (organisme de formation continue ou d'éducation permanente), et plus particulièrement sur celui d'Aix-en-Provence, l'auteur illustre ce qui a pu être fait à partir du modèle coopératif et éducatif hérité d'Henri Desroche dans les pratiques professionnelles des formateurs, dans les secteurs du développement social, du développement local, de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire. Une attention particulière est portée par l'auteur à la stratégie formative qui en découle, nécessaire pour faire face au défi d'un développement durable inclusif souvent occulté dans le débat public par la seule question économique ou la gestion de l'environnement et des biens communs naturels (air, eau, terre, sol, biodiversité, etc.).

From Henri Desroche's legacy to the know-how of the Cooperative Colleges

Based on the experience and know-how of the Cooperative Colleges (continuing education establishments), in particular that of Aix-en-Provence, the author discusses how the cooperative education model descended from Henri Desroche has been used by teachers in social development sectors, local community development, worker education, and the social and solidarity economy. The author pays special attention to the training policy implied by this model, which is needed for meeting the challenges of inclusive sustainable development, often eclipsed in the public debate by the single issue of the economy or the management of the environment and natural common goods (air, water, land, soil, biodiversity, etc.).

De la herencia de Henri Desroche al saber-hacer de los colegios cooperativos

Basándose en la experiencia y el saber hacer de los Colegios cooperativos (centro de formación continua o de educación permanente), y más específicamente en aquel de Aix-en-Provence, el autor ilustra lo que se puso hacer a partir del modelo cooperativo y educativo heredado de Henri Desroche en las prácticas profesionales de los formadores, en los sectores del desarrollo social, del desarrollo local, de la educación popular y de la economía social y solidaria. El autor hace hincapié en la estrategia formativa resultante, necesaria para enfrentar el desafío de un desarrollo sostenible inclusivo a menudo encubierto en el debate público por la única cuestión económica o por la gestión del medio ambiente o de los bienes comunes naturales (aire, agua, tierra, sol, biodiversidad, etc.).

*Administrateur du Collège coopératif Provence-Alpes-Méditerranée, et président de 1985 à 2012.

© Association RECMA | Téléchargé le 04/05/2023 sur www.cairn.info (IP: 37.167.246.237)

Le « projet coopératif » d'Henri Desroche (1976), par ses principes fondateurs universels et son « système de règles » (Vienney, 1980), constitue la matrice de l'ESS. Ainsi, *« utopie pratiquée »* peut se décliner aisément en utopie « d'entreprendre autrement » ou utopie d'un autre *« modèle éducatif »*, ou encore utopie de *« la République coopérative »* (selon Ernest Poisson et Charles Gide) – plus largement utopie d'un *« autre modèle de développement »*, tendant vers le modèle idéal du *« développement durable »* tel que profilé par les multiples sommets de la Terre depuis le rapport Bruntland (1987) et l'Agenda 21 qui en a résulté. En ce sens, ce projet de Desroche rejoint ce modèle idéal de développement, qui suppose la combinaison optimale des trois composantes : l'économique (économiquement viable), le social (socialement équitable), l'environnemental (biologiquement soutenable).

En prenant appui sur l'expérience et le savoir-faire des Collèges coopératifs[1], et plus particulièrement sur celui d'Aix-en-Provence, cet article montre de quelle manière le modèle coopératif et éducatif hérité d'Henri Desroche a irrigué les pratiques professionnelles des formateurs dans les secteurs du développement social, du développement local, de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire. Une attention particulière est portée à la stratégie formative qui en découle, nécessaire pour faire face au défi d'un développement durable et inclusif souvent occulté dans le débat public par la seule question économique ou la gestion de l'environnement et des biens communs naturels (air, eau, terre, sol, biodiversité, etc.).

La première partie de l'article s'articule autour des « utopies réelles » explorées et pratiquées par Henri Desroche et les Collèges coopératifs : coopération et éducation permanente.

La seconde partie s'attache à dévoiler une autre partie du génome des Collèges coopératifs : la nouvelle approche du développement économique et social du monde, celle du développement humain, inspirée par François Perroux, Louis-Joseph Lebret et Henri Desroche lui-même au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. L'ESS confrontée au défi de l'éducation au développement durable est au cœur du savoir-faire du Collège coopératif.

Coopération et éducation permanente : les « utopies réelles » d'Henri Desroche

Quelle relation entre les deux mondes de la coopération et de l'éducation ? Cette question a été clairement posée par Desroche (Parodi, 2014), pour qui un parcours éducatif et un parcours coopératif peuvent se greffer de deux manières : « *Ou bien greffe de l'éducatif sur le coopératif ; ou bien greffe du coopératif sur l'éducatif. La première, l'éducation, est coopérative par la spécificité d'un programme. La seconde l'est par l'exercice d'une méthode. […] Sur le premier de ces greffages, il s'agit d'injecter de la thématique coopérative (doctrinale : que croire ? Ou praticienne : que faire et comment faire ?) dans un*

(1) Au nombre de quatre, les collèges coopératifs sont des associations de formation, d'études et de recherche-action. Créé à Paris en 1959 par Henri Desroche, professeur à l'École des hautes études en sciences sociales, philosophe et historien du projet coopératif, le premier Collège a suscité les créations successives de ceux de Rhône-Alpes (à Lyon, en 1976), de Provence-Alpes-Méditerranée (à Aix-en-Provence, en 1979) et de Bretagne (à Rennes, en 1982). L'unité des Collèges coopératifs est fondée sur les principes coopératifs de leur charte et la mise en œuvre du modèle de formation d'adultes par la recherche-action développé par Henri Desroche puis par les équipes des différents Collèges.

© Association RECMA | Téléchargé le 04/05/2023 sur www.cairn.info (IP: 37.167.246.237)

dispositif éducatif, scolaire ou extrascolaire, mais pris pour ce qu'il est sans autre innovation. Il y a, en effet, un autre type de greffage. Complémentaire peut-être, mais inverse. Celui dont l'opération consiste non pas à discourir-sur mais à parcourir-en… coopération. »

La greffe de l'éducatif sur le coopératif

Il s'agit d'injecter ou de donner sa juste place à l'enseignement du modèle coopératif (et plus largement à celui de l'économie sociale) dans les programmes officiels de l'Éducation nationale à tous les niveaux. À cet égard, les équipes des Collèges coopératifs (dirigeants, administrateurs, formateurs, etc.)[2], en convention avec les universités membres du Rheps (Réseau des hautes études des pratiques sociales), jouent un rôle pionnier, dès les années 1980, dans l'introduction de l'enseignement de l'économie sociale dans les cursus universitaires de 2e cycle (licence maîtrise) et 3e cycle (DESS). Le relais est pris dans les années 1990, et plus encore au cours des années 2000-2017, par de nouvelles équipes issues des universités ou de grandes écoles comme HEC, l'Essec ou le Cnam. Dès lors, le rôle pionnier des Collèges coopératifs va s'effacer à mesure que se développent les instances institutionnelles promotrices de l'économie sociale, issues soit de la sphère publique (secrétariat d'État à l'Économie sociale et solidaire, Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale…), soit d'organisations professionnelles, de fondations (Crédit coopératif, Macif, Maif…) et d'organismes tels que l'Association pour le développement des données sur l'économie sociale (Addes), la *Recma*, les chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (Cress), etc.

(2) La plupart des membres permanents de ces équipes avaient la double qualité d'enseignant universitaire (professeur ou maître de conférences titulaire ou associé) et de membre actif ou partie prenante d'un Collège coopératif.

La greffe du coopératif sur l'éducatif par l'exercice d'une méthode

Avant de retrouver l'axe principal de la pédagogie coopérative, nous allons faire une rapide incursion dans les redécouvertes ou les anticipations de Desroche (Trouvé, 2008), qui ont eu un impact majeur non seulement sur les pratiques formatives des Collèges mais aussi, par contagion, sur bien d'autres réseaux de formateurs-accompagnateurs d'apprentissage d'adultes.

Un précurseur de la validation des acquis de l'expérience (VAE)

Henri Desroche fut certainement un précurseur de la loi de 2002, qui, en permettant la validation des expériences professionnelles et extraprofessionnelles (sociales, civiques, bénévoles, etc.), jouera un rôle majeur dans la formation professionnelle continue des adultes. En effet, l'exercice des « biographies raisonnées » pour l'entrée en Dheps (diplôme des hautes études des pratiques sociales, recréé en 1962 dans le cadre du Collège coopératif de Paris sur le modèle du diplôme fondateur de l'École pratique des hautes études) est une pièce maîtresse de sa perspective maïeuticienne.

© Association RECMA | Téléchargé le 04/05/2023 sur www.cairn.info (IP: 37.167.246.237)

C'est un décret promulgué le 23 août 1985 qui entrouvre la première porte institutionnelle de la validation des acquis professionnels, permettant à des salariés ou à des chômeurs bacheliers (voire sans aucun diplôme, sous certaines conditions) de s'inscrire directement en Deug, en licence, en maîtrise ou même en DESS. Durant les dix années qui suivront, les Collèges coopératifs seront très actifs dans cette démarche, à travers le Rheps, qui compte alors une douzaine d'universités. Aujourd'hui, le Collège coopératif Provence-Alpes-Méditerranée fait encore le meilleur usage de la VAE, non seulement dans ses cursus de formation validés par des diplômes d'université ou des certificats de qualifications[3], mais aussi dans les cursus de niveau I et II sanctionnés par des diplômes d'État[4].

La recherche-action (RA)

« La *recherche et l'action : deux majestés campées l'une face à l'autre »,* disait Henri Desroche. S'il n'a jamais prétendu être l'inventeur de la démarche de recherche-action (RA) , il en fut certainement un « redécouvreur », après-guerre, par ses écrits (en sa qualité de chercheur ou d'explorateur du patrimoine de la RA[5]) et surtout par sa longue pratique de « *maïeuticien* » des projets de RA des cohortes de « *dhepsiens* » qu'il a pu accompagner avec les équipes successives du réseau du Collège coopératif, et celles de ses « *moulins fils* » (filiales) en Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Méditerranée et Bretagne.

La RA, avons-nous retenu, est par essence une recherche par l'action prise en main progressivement par l'acteur lui-même, accompagné tout au long de son parcours d'apprenti-chercheur par le chercheur-formateur, lequel s'est lui-même converti, tout au long de son propre parcours, à la posture d'accompagnateur ou de « *facilitateur d'apprentissage* », selon Carl Rogers.

La rencontre, le croisement et le cheminement conjoint de « nos deux majestés » ne sont réalisables que si les deux parties s'engagent délibérément dans des voies convergentes. Lorsque la rencontre a lieu et que les deux parties ont passé un contrat pour cheminer côte à côte, se présentent alors deux types de parcours : l'un strictement individuel (« RA solitaire ») l'autre collectif (« RA solidaire »). En combinant ces deux formes, on a toutes les chances d'entrer dans la pédagogie coopérative, fortement inspirée de la coopération à l'école de Barthélémy Profit et de Célestin Freinet.

L'apport de Desroche et des équipes de chercheurs-formateurs-accompagnateurs d'apprentissage des Collèges coopératifs a donc été essentiel pour réhabiliter et promouvoir ce modèle de formation supérieure continue des acteurs sociaux par la recherche-action. Lequel a déteint sur bien d'autres cursus d'éducation permanente d'« universités hors les murs » : les écoles buissonnières de l'éducation populaire, mais aussi les voies plus balisées des ministères techniques (Affaires sociales, Jeunesse et Sports). Ainsi, les cursus de formation qualifiante supérieure continue (niveaux I et II) de ces

(3) Citons notamment le Dheps-Reps (responsable d'étude et de projet social) de niveau II, inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et le Dufres (diplôme universitaire de formateur responsable d'actions de formation).

(4) Le Deis (diplôme d'État d'ingénierie sociale), niveau I, inscrit au RNCP ; le Caferuis (certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement de responsables d'unité d'intervention sociale), niveau II ; le Desjeps (diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport), niveau II.

(5) Dont celui de Marcel Mauss (1969) : « *Il y a tout un domaine à mi-chemin de l'action et de la science dans la région d'une pratique rationnelle où le sociologue peut et doit s'aventurer.* »

© Association RECMA | Téléchargé le 04/05/2023 sur www.cairn.info (IP: 37.167.246.237)

ministères (DPAD, DSTS, puis Desjeps, Deis, Caferuis…) portent-ils encore l'empreinte du modèle de formation des acteurs par la recherche-action[6].

(6) À partir des années 1980, les Collèges coopératifs ont été associés non seulement à la mise en œuvre de ces cursus, mais, encore plus directement, aux réflexions préalables et à l'élaboration des nouvelles maquettes de ces formations qualifiantes supérieures, dans le cadre du CSTS (Conseil supérieur du travail social) et du ministère des Affaires sociales, sous Nicole Questiaux (1981-1982) puis Simone Veil (1993-1995).

Le modèle hybride de la pédagogie coopérative

Là encore, Henri Desroche fut sans doute l'un des premiers à pressentir tout le parti que l'on pouvait tirer d'une transposition du modèle éducatif conçu par les équipes Freinet pour les enfants des écoles primaires à des apprenants adultes. C'est ainsi que la pédagogie coopérative comporte deux faces : l'une éthique et l'autre praxéologique.

La face éthique ou l'ambition sociétale des fondateurs

La pédagogie coopérative, c'est d'abord une philosophie de l'éducation au service d'un projet de société plus démocratique, solidaire et égalitaire ; la voie qui y conduit est celle de la coopération. Avec une pluralité de maîtres à penser : Nicolai Grundtvig (1783-1872), Barthélémy Profit (1867-1946), Célestin Freinet (1896-1966), Paolo Freire (1921-1997), Ivan Illich (1926-2002), Carl Rogers (1902-1987), les mouvements d'éducation populaire, etc.

Cinq principes fondateurs de la recherche-action et de la pédagogie coopérative sont ajustés aux adultes apprenants :

– La pédagogie coopérative, comme la recherche-action, est fondée sur une interaction de l'action avec la réflexion (recherche) ou de la pratique avec la théorie (savoir ou connaissance). L'action (ou la pratique) renvoie au vécu de l'apprenant, à ses expériences et savoir-faire, à son trajet et à son projet. La réflexion (ou la théorie) renvoie au stock de connaissances capitalisées dans les divers champs du savoir (sciences, disciplines).

– La recherche-action et la formation-action (ou formation-développement) sont particulièrement adaptées à la relation dialectique entre action et réflexion.

– La personne adulte en formation est le sujet de son histoire et l'acteur premier de sa formation dans une interdépendance positive avec les autres (les pairs de son groupe et les formateurs).

– La relation entre la personne en formation et le formateur est fondée sur le respect mutuel et la coopération (déclaration de l'Unesco, 1976).

– Le formateur est un accompagnateur et un « *facilitateur d'apprentissage* » (Rogers, 1969) ; il n'a pas de position dominante par rapport à « l'apprenant » ; il apprend lui-même de l'expérience et des savoirs ou savoir-faire de l'apprenant ; il facilite l'accès à la connaissance des savoirs capitalisés ainsi que la mutualisation des expériences et des savoir-faire des apprenants par une organisation des échanges au sein du groupe et du réseau.

Les échanges entre pairs (apprenants) du « groupe-classe » et entre les groupes du réseau sont au cœur de la pédagogie coopérative ; ceux entre les formateurs-accompagnateurs de chaque équipe

© Association RECMA | Téléchargé le 04/05/2023 sur www.cairn.info (IP: 37.167.246.237)

pédagogique et entre les équipes pédagogiques du réseau le sont tout autant. Ils sont intégrés dans le dispositif de formation.

La face praxéologique de la pédagogie coopérative

« *Le projet coopératif se meut non pas seulement dans le désirable à prêcher, mais dans le possible à programmer* », rappelait Henri Desroche en 1977. La pédagogie coopérative, ce n'est pas seulement *« discourir sur la coopération »,* c'est aussi et surtout *« parcourir en coopération dans nos "groupes-classes" »*. Comment « parcourir en coopération » en formation d'adultes ? Le groupe-classe[7] d'apprentissage coopératif est au cœur de la pédagogie coopérative. Henri Desroche, nous l'avons vu, a bien distingué deux types d'accompagnement d'apprenants adultes : *« l'accompagnement solitaire »,* sur le modèle du compagnonnage (ou des relations individuelles maître-apprenti), et *« l'accompagnement solidaire »,* qui implique l'organisation coopérative et le suivi collectif du « gro*upe-classe »* et de ses déclinaisons en *« ateliers coopératifs »*. De fait, dans l'accompagnement des « dhepsiens », il a privilégié la coopération singulière entre l'auteur et l'acteur. Ce sont ses successeurs qui intégreront et mettront en œuvre les Ateliers coopératifs de recherche-action (Acora) ou les Ateliers d'analyse de pratique professionnelle[8].

Cinq objectifs opérationnels des écoles Freinet se révèlent transposables aux cursus de formation d'adultes :

– diversifier les situations pédagogiques[9] ;
– stimuler la motivation et l'implication personnelle des apprenants ;
– organiser une pluralité d'opportunités formatives (communication, mutualisation, coproduction, co-apprentissage) ;
– renforcer les logiques d'entraide et de solidarité et modérer les logiques individualistes ;
– prévoir et organiser des temps d'autorégulation et d'autoévaluation[10].

Les collèges coopératifs se sont appliqués à transposer le modèle de la pédagogie coopérative non seulement dans leurs cursus internes de formation, mais aussi au niveau européen dans un projet porté par leur groupement national

L'exemple du projet UCE (Université coopérative européenne)

Ce projet a pris corps dans le programme d'action communautaire en matière de formation professionnelle – projet pilote Leonardo – pour une première phase (UCE 1 : 2002-2004) intitulée : « La professionnalisation des entrepreneurs sociaux : un enjeu pour l'Europe ». Il associait alors quatre pays partenaires : la Belgique, la France, l'Italie et le Portugal, chacun étant représenté par un organisme de formation (universitaire ou professionnel) et un groupement d'organisations coopératives, mutualistes ou associatives. Il s'est poursuivi et développé dans un deuxième « Leonardo » (UCE 2 en

(7) Le groupe-classe de Freinet correspond aux promotions d'apprenants de nos différents cursus de formation (Dheps, Deis, Caferuis, Desjeps, etc.)

(8) Au Collège coopératif de Paris, c'est Christian Hermelin (2009) qui a formellement créé et animé les Acora ; au Collège coopératif de Rhône-Alpes, c'est Joël Cadière qui a mis en œuvre les ateliers d'analyse des pratiques professionnelles, largement diffusés par la suite dans les réseaux des Collèges coopératifs.

(9) Henri Desroche avait lui-même précisé que sa démarche maïeutique pouvait se combiner avec d'autres approches ou méthodes d'apprentissage, dont il avait dressé l'esquisse :
– apprendre à apprendre > didactique
– apprendre à surprendre > maïeutique
– apprendre à comprendre > dialectique
– apprendre à entreprendre > logistique

(10) Source : OCCE (Office central de la coopération à l'école).

© Association RECMA | Téléchargé le 04/05/2023 sur www.cairn.info (IP: 37.167.246.237)

réseau : 2005-2007), sous le titre « L'Université coopérative européenne en réseau », avec une extension à de nouveaux partenaires : l'Espagne, la Roumanie et le Royaume Uni (*Cooperative College*).
Deux objectifs stratégiques d'une pédagogie coopérative pour la formation des entrepreneurs européens de l'économie sociale ont été retenus : « coopérer pour apprendre », qui renvoie à une stratégie d'apprentissage et à une ingénierie de formation appropriée ; « apprendre à coopérer », qui renvoie à une stratégie éducative fondée à la fois sur le projet coopératif et sur celui d'une société démocratique à tous les étages (micro, macro) et dans tous les domaines de l'activité humaine. Enfin, le projet UCE s'est appuyé sur les cinq principes fondamentaux développés plus haut.
Dès la première phase du projet UCE, nous avions posé l'hypothèse selon laquelle, s'il existait bien une spécificité de la figure de l'entrepreneur coopératif par rapport à celle de l'entrepreneur classique, la méthode de formation qui s'ajustait le mieux à son profil de compétence devait intégrer les grands principes coopératifs eux-mêmes (voir encadré).

Transposition des principes fondateurs du mouvement coopératif aux principes d'une pédagogie coopérative

Principes coopératifs	Principes d'une pédagogie coopérative
1. Libre adhésion (ou libre entrée et libre sortie)	**Libre démarche de l'apprenant :** • Motivation et projet personnel (Paola Freire, Ivan Illich) • Liberté pour apprendre (Carl Rogers)
2. Gestion démocratique (une personne égale une voix)	**Apprenant : premier acteur de sa formation** • Autoformation accompagnée • Groupe-classe autogéré
3. Lucrativité limitée ou finalité de service aux coopérateurs et à la collectivité plutôt que profit individuel	**L'éducation et la formation sont sources :** • d'enrichissement personnel • d'enrichissement collectif
4. L'inter-coopération	**Inter-coopération entre groupes-classes** • coopérer pour apprendre • coéducation (Francisco Ferrer)
5. L'éducation des membres	**Le projet de formation contient un projet éducatif** • apprendre à coopérer • « entreprendre d'apprendre » autrement

Source : UCE

La caractéristique majeure du projet de l'UCE (cf. notamment Draperi, 2007) par rapport à celui de l'UCI (Union coopérative internationale) (Parodi, 2008) restera sans doute la redécouverte et l'approfondissement de la pédagogie coopérative, transposée à la formation-éducation des acteurs adultes que sont les entrepreneurs sociaux. Pourtant, Desroche avait clairement vu quel parti on pouvait tirer des démarches pédagogiques expérimentées par Profit, Freinet et leurs successeurs, dans le vaste champ de l'éducation

© Association RECMA | Téléchargé le 04/05/2023 sur www.cairn.info (IP: 37.167.246.237)

permanente. Mais, s'il n'a cessé de s'en inspirer pour camper sa posture de facilitateur d'apprentissage, il a laissé au second plan l'organisation coopérative et démocratique du groupe-classe, qui est pourtant au cœur de la coopération à l'école.

L'ESS confrontée au défi du développement durable

Du développement humain au développement durable, un chemin a été parcouru. Il a fallu attendre la fin de la Seconde Guerre mondiale et la phase de reconstruction des grandes puissances occidentales pour que les économistes commencent à distinguer les facteurs dynamiques de la croissance de ceux beaucoup plus complexes du développement, associant inextricablement les facteurs économiques, démographiques et sociaux. Ainsi, en 1961, François Perroux en donne une première définition dans *L'Économie du XX^e siècle* : « le *développement est la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître, cumulativement et durablement, son produit réel global*. » Il introduit donc alors « *le projet humain* » au cœur de l'analyse économique. Mais ce sont surtout les philosophes, sociologues ou anthropologues comme Louis-Joseph Lebret (fondateur de l'association Économie et Humanisme et prêtre dominicain, comme Desroche) puis Henri Desroche qui parlèrent et agirent le mieux en faveur d'un développement humain, dès les années 1950-1960. Les premiers croisements de la question du développement avec celle de l'environnement ne s'opéreront que dans les années 1970[11]. L'expression « développement durable » (ou soutenable) n'émergeant qu'en 1987 avec le rapport Bruntland.

(11) Notamment en 1972 avec le rapport du MIT et du Club de Rome, *Halte à la croissance*, et le premier Sommet de la Terre à Stockholm.

Les gènes du développement des Collèges coopératifs

Dès sa création par Henri Desroche en 1959, le Collège coopératif de Paris accueille non seulement le public d'apprenants (cadres salariés et dirigeants) des coopératives de consommation, auquel il était initialement destiné, mais aussi des publics issus des pays en voie de développement (PED), d'Afrique francophone, d'Amérique latine et de pays occidentaux (Europe, Canada, etc.), parcourus lors des saisons de l'université itinérante hors les murs de l'UCI[12]. Les Collèges coopératifs de province (Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Méditerranée, Bretagne) s'inscriront d'entrée de jeu dans cette vision universelle du développement par la coopération et l'éducation. Ils s'engageront pleinement dans l'accueil, la formation et l'éducation des acteurs du développement issus des PED. Ceux-ci côtoieront ainsi leurs collègues français pendant deux à trois années universitaires, au sein des promotions d'étudiants inscrits dans les cursus qualifiants de diplômes d'université (notamment le Dheps, dans les années 1980) et de diplômes d'État

(12) Voir l'article de Davide Lago dans ce même numéro.

© Association RECMA | Téléchargé le 04/05/2023 sur www.cairn.info (IP: 37.167.246.237)

(DSTS-i : diplôme supérieur de travail social international), comme ce fut le cas au Collège coopératif d'Aix-en-Provence.
Notons que ce dernier possède une expérience particulière dans la formation continue et l'éducation permanente des acteurs du développement, aussi bien à l'échelon local qu'au niveau plus global du développement social, en France et dans les PED. Cette expérience a été acquise au fil des années par ses équipes de permanents (chargés de mission et administrateurs) en de multiples occasions et dans le cadre de divers dispositifs institutionnels, notamment :
– Par le compagnonnage de Desroche lors des voyages dans le cadre de l'UCI dans les années 1980 et par la prise en charge de cohortes d'étudiants en Dheps originaires du Maroc (Rabat, Oujda).
– Sous l'égide du ministère de la Coopération française et du ministère des Affaires sociales, avec la prise en charge de la formation supérieure continue des cadres du développement social (en particulier des directeurs régionaux et de futurs directeurs nationaux) d'une dizaine de pays d'Afrique subsaharienne[13].
– Par la coopération étroite entre le Collège coopératif et l'association de développement Touiza solidarité pour la formation des agents des collectivités locales et des cadres des associations pour le développement local en Algérie, Maroc, Tunisie.
Par la convention entre l'université d'Aix-Marseille II et le Collège coopératif pour le montage du DESS développement local dans les années 1980.

(13) La plupart ont pu bénéficier d'une double inscription : au Collège pour le cursus professionnel du DSTS-i et à l'université pour la préparation d'une licence et d'une maîtrise AES (administration économique et sociale). Près de 400 cadres ont pu bénéficier de ce type de formation dans les années 1980 et 1990.

Le choix d'une stratégie éducative répondant au défi du développement durable

En 2016, la Conférence des grandes écoles et celle des présidents d'université ont proposé une première version du guide *Compétences développement durable et responsabilité sociétale*, conçu pour le supérieur mais transposable à tous les niveaux du système éducatif, pour la formation des maîtres et des enseignants. Sa finalité est de « *former à une vision systémique, prospective et collective du monde de demain, en intégrant une prise de responsabilité tout en conservant une vision éthique, en permettant et en accompagnant les changements nécessaires pour vivre ensemble demain* ». Ses objectifs opérationnels sont décrits ainsi : « *Le site collaboratif permettra la mise en place d'outils d'accompagnement de ce guide, mais aussi d'une communauté mère autour de ce guide et de communautés filles (organisées autour de thématiques ou de projets) qui se structureront progressivement*. » Il poursuit : « *Utiliser le guide, comme entrer dans cette communauté […], engage les utilisateurs dans un processus de mutualisation et de collaboration*. » Et précise : « Ce *guide est aussi un outil d'analyse de projet et de fonctionnement des structures* » éducatives.
On retrouve bien, dans ce texte déclaratif, la lettre et l'esprit des mots-clés associés au projet coopératif. Par ailleurs, dès 2002, le débat sur l'engagement des Collèges coopératifs face aux enjeux

© Association RECMA | Téléchargé le 04/05/2023 sur www.cairn.info (IP: 37.167.246.237)

du développement durable a été ouvert avec toutes les parties prenantes du Collège.

La mise en œuvre de ces axes d'action s'est toutefois heurtée aux contraintes institutionnelles des procédures d'agrément nécessaires pour toute formation professionnelle qualifiante sanctionnée par un diplôme d'État[14]. Ces agréments, en effet, sont subordonnés au respect de la démarche qualité standard et des référentiels (d'activités, de compétence, de formation et d'évaluation) prescrits par l'autorité de tutelle (État, région, département…). Ce qui laisse peu de place pour des enseignements de culture générale, du type « défis et enjeux du développement durable ».

Puisqu'il n'était pas possible de dégager des volumes horaires pour « discourir » sur le développement durable et sur sa dimension sociale, restait donc la possibilité de « parcourir » les divers unités et modules de formation prescrits dans les référentiels, en nous inspirant de l'esprit des textes. D'où la nécessité d'éduquer au préalable nos propres formateurs-accompagnateurs d'apprentissage : non seulement notre équipe permanente de directeurs d'études et de recherche ou de chargés de mission, mais aussi et surtout les nombreux intervenants spécialisés de nos cursus, qui, pour la plupart, n'avaient pas baigné dans la « marmite » culturelle du Collège.

(14) Ce qui est le cas pour la plupart de nos formations de niveau I, II et III

La mise en œuvre de l'éducation des formateurs au développement durable

Cinq voies principales ont été adoptées de 2002 à nos jours :

– Tout d'abord, des groupes de travail thématiques mixtes (salariés, administrateurs, chercheurs, experts), dont le fonctionnement s'inspire de celui des Acora, ont été instaurés. Leurs travaux, donnant lieu à la coproduction de dossiers documentaires et pédagogiques, ont par exemple pour thèmes : « territoire et action sociale » ; « territoire et développement durable » ; « pédagogies alternatives (dont pédagogie coopérative et recherche-action) » ; « économie sociale et solidaire ».

– Ensuite, un Pôle ressources régionales (recherche et intervention sociale) a été créé, porté depuis 2008 par le Collège coopératif et l'Uriopss-Paca (Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur) avec la participation des organismes publics et privés de l'action sociale. Thème général des séminaires : « Agir pour le développement social des territoires : quelle stratégie de coopération pour les acteurs sociaux ? Quelles initiatives de solidarité ? ».

– Le troisième axe est la production des *Dossiers documentaires et pédagogiques*. Une vingtaine de dossiers sont disponibles à ce jour, en version numérique ou papier, en libre accès pour les parties prenantes du Collège.

– Le quatrième axe consiste en des séminaires de formation pour les formateurs, autour des principes et pratiques de la pédagogie coopérative et de la recherche-action.

© Association RECMA | Téléchargé le 04/05/2023 sur www.cairn.info (IP: 37.167.246.237)

– Enfin, le cinquième axe concerne la création des Rencontres des pratiques coopératives. Les premières ont eu lieu le 9 décembre 2016 sur le thème : « Les pédagogies coopératives à l'épreuve de la réforme de la formation professionnelle, loi du 4 mars 2014) ». Les suivantes, programmées en avril 2018, portent sur : « L'éthique du projet coopératif : vers quelle démarche qualité ? »

La voie de la coopération pour remettre l'homme au cœur de développement durable

Tout projet coopératif inclut un projet éducatif. Symétriquement, tout projet formatif professionnel abrite un projet éducatif. Enfin, tout projet éducatif vise un « projet sociétal ». Celui des Collège coopératifs vise un monde plus solidaire, plus démocratique, plus inclusif pour « *mieux vivre ensemble demain* ». La voie qui y mène est celle d'un développement humain durable. C'est la voie même de la coopération. Le Collège coopératif, dès 2002, a ouvert un débat avec ses adhérents, ses collaborateurs et ses partenaires sur son implication dans la mise en œuvre du développement durable, à travers ses activités et l'exercice de ses métiers (Parodi, 2002). Le deuxième Sommet de la Terre, qui venait de se tenir à Johannesburg (septembre 2002), invitait à une telle réflexion. Mais comment passer de « l'arbre à palabres » du sommet mondial, où s'échangent les discours vertueux des chefs d'État, à celui du Collège, où se confrontent, à la base, les pratiques et les valeurs qui les fondent ? Comment repérer les pratiques les plus en cohérence avec les principes nouveaux qui sous-tendent le développement durable ? Comment renforcer et ajuster les pratiques des Collèges coopératifs dans ses divers champs de compétences et d'activités ?
L'engagement conséquent dans la voie du développement durable implique donc une double conversion chez les acteurs de la sphère publique : en premier lieu, sur un plan éthique, dépassement de la prévalence du court et du moyen termes sur le long terme ; en second lieu, sur le plan technique ou organisationnel, dépassement des spécialisations fonctionnelles des services, peu compatibles avec la transversalité du concept de développement durable et avec l'approche systémique nécessaire pour prendre en compte et articuler les diverses logiques ou « grandeurs » qui habitent le concept. Mais la question du développement durable implique forcément la société civile tout entière, et pas seulement la sphère politique. La question qui se pose concrètement aux parties prenantes du Collège est donc : comment contribuer, dans l'exercice des fonctions, des métiers et à l'échelle locale de leurs activités, à l'élaboration d'une intelligence collective permettant une meilleure approche et de bonnes pratiques du développement durable par les acteurs locaux, qu'ils relèvent de la société civile ou de la sphère publique ? Trois axes du Collège apportent les éléments de réponse :
En premier lieu, le philosophe Alain disait : « Ce qui est simple est

© Association RECMA | Téléchargé le 04/05/2023 sur www.cairn.info (IP: 37.167.246.237)

faux et ce qui est compliqué est impossible. » Il s'agit donc de démêler, autant que faire se peut, la complexité d'une articulation cohérente des trois « grandeurs » du développement durable, dont celle du développement social, cœur de métier des Collèges coopératifs.
En deuxième lieu, il s'agit de dégager de la gangue des discours les dimensions et les fondements de la solidarité qui traversent le concept : la dimension intragénérationnelle, qui renvoie à la justice sociale et au développement solidaire, et la dimension intergénérationnelle (« Quelle Terre laisserons-nous à nos enfants ? »), qui renvoie au « ménagement » des ressources naturelles et du patrimoine naturel et culturel de l'humanité.
Finalement, il s'agit bien de « reconsidérer la richesse » et de remettre l'homme au cœur du développement.

© Association RECMA | Téléchargé le 04/05/2023 sur www.cairn.info (IP: 37.167.246.237)

Bibliographie

Anamnèses n° 4, 2008, « Henri Desroche », Paris, L'Harmattan.

Desroche H, 1971, *Apprentissage en sciences sociales et éducation permanente. Apprentissage 1. Lettre-préface de Roland Barthes,* Paris, Éditions ouvrières.

Desroche H, 1976, *Le Projet coopératif. Son utopie et sa pratique, ses appareils et ses réseaux, ses espérances et ses déconvenues,* Paris, Éditions ouvrières.

Desroche H., 1971, « Communautés », *Archives internationales de sociologie de la coopération et du développement,* n° 29, p. 399-405.

Desroche H., 1978, É*ducation permanente et créativités solidaires. Apprentissage 2. Lettre ouverte sur une utopie d'université hors les murs,* Paris, Éditions ouvrières.

Desroche H., 1990. *Entreprendre d'apprendre. Apprentissage 3. D'une autobiographie raisonnée aux projets d'une recherche-action,* Paris, Éditions ouvrières.

Draperi J.-F., 2007, « L'université coopérative européenne en perspective », *Recma*, n° 306, p. 14-21.

Hermelin C., 2009, *L'Acora, atelier coopératif de recherche-action, construction collective de savoirs d'acteurs en société,* Paris, L'Harmattan.

Parodi M., 2002, « Une intelligence collective pour un développement durable : remettre l'homme au cœur du développement », *Bulletin du Collège coopératif Provence-Alpes-Méditerranée,* cahier spécial de novembre 2002.

Parodi M., 2008. « D'UCI en UCE », *Anamnèses n° 4,* « Henri Desroche », Paris, L'Harmattan, p. 66-67.

Parodi M., 2014, « Coopération et éducation », dans le dossier « Éducation permanente et utopie éducative. Actualité d'Henri Desroche (1914-2014) », Éducation permanente, n° 201.

Rogers C., 2013, *Liberté pour apprendre*, Paris, Dunod.

Trouvé P., 2008, « Quatre anticipations d'Henri Desroche », *Anamnèse n° 4,* « Henri Desroche », Paris, L'Harmattan, p. 9-41.

Vienney C., 1980, *Socio-économie des organisations coopératives*, Paris, Coopérative d'information et d'édition mutualiste.

© Association RECMA | Téléchargé le 04/05/2023 sur www.cairn.info (IP: 37.167.246.237)